



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
ET DE LA MODERNISATION
DE L'ADMINISTRATION,
en charge du numérique

Fiche de poste N° : 03/2023_ERUN

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION
ET DES ENSEIGNEMENTS

| | |
|--|---|
| Fiche de poste N°: 03/2023_ERUN | Poste : Enseignant référent aux usages du numérique ERUN |
| Descriptif et contexte du poste | <p>L'ERUN est un enseignant expérimenté qui :</p> <ul style="list-style-type: none">○ est titulaire d'un CAFIMF ou CAFIPEMF, ou, à défaut, s'engage à le passer dans les trois années qui suivent sa nomination,○ maîtrise les outils numériques au service de l'enseignement et de la communication,○ possède une expérience dans l'utilisation de ces outils pour la mise en œuvre de son enseignement,○ est habitué à pratiquer une démarche de projet,○ sait travailler en équipe,○ est conscient des enjeux liés au développement du numérique dans le système éducatif en Polynésie française,○ est ouvert à la communication et aux démarches partenariales. |
| Missions | <p>Elles s'inscrivent dans le développement de l'école numérique en Polynésie française.</p> <ul style="list-style-type: none">➤ Objectifs généraux :<ul style="list-style-type: none">○ Accompagner la mise en œuvre de l'espace numérique de travail polynésien (ENT) et, plus généralement, les préconisations émanant des assises du numérique éducatif de Polynésie française ;○ Développer les usages pédagogiques auxquels le numérique apporte une plus-value effective pour renforcer les compétences de tous les élèves, notamment celles relatives aux savoirs fondamentaux constitutifs de l'école du socle ;○ Faire valider les compétences des élèves spécifiques au numérique, dans la perspective d'une utilisation responsable et raisonnée de cet outil.➤ Priorités d'intervention en circonscription<ul style="list-style-type: none">○ Actions pédagogiques en faveur des élèves. Le projet d'intervention dans une classe est arrêté avec le maître titulaire, ce dernier étant le seul responsable de la classe ; en aucun cas, il ne doit y avoir substitution,○ Formation initiale ou continue auprès d'enseignants (éventuellement hors temps scolaire dans le cadre d'ateliers de proximité) en présentiel ou à distance (téléformation, visioconférence),○ Développement des outils d'information et de mutualisation des pratiques : site d'école, de circonscription, de la DGEE,○ Aide au développement de la culture de l'évaluation : traitement des données relatives aux évaluations nationales et territoriales, accompagnement du LSU auprès des équipes,○ Production d'outils pédagogiques divers à l'usage des maîtres et des élèves, en relation avec les autres pôles pédagogiques de la DGEE, |

| | |
|---|---|
| | <ul style="list-style-type: none"> ○ Assistance aux directeurs pour l'aide au pilotage : utilisation des outils de gestion (ONDE, AFFELNET), de la messagerie électronique et d'Internet, ○ Promotion d'un usage du numérique éducatif respectueux des aspects éthiques et juridiques, notamment en matière de RGPD, ○ Aide à l'équipement et au développement du numérique éducatif auprès des équipes et des élus : participation aux conseils de cycles, de maîtres ou d'écoles, rencontre avec les partenaires, ○ Maintenance de premier niveau à vocation pédagogique dans les écoles. <p>➤ <u>Au niveau territorial :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Participation active aux regroupements annuels dans le but de se ressourcer et de mutualiser les expériences entre référents numériques, du premier comme du second degré ; ○ Certification des compétences des enseignants en matière d'enseignement « du » et « avec le » numérique, en qualité de formateur ou de valideur aux sessions du C2i-2^e ; ○ Renforcement de l'expertise professionnelle en participant à des séminaires ou colloques (salon Educatec-Educatices de Paris, Ludovia à l'UPF...); ○ Accompagnement des dispositifs d'information et de formation à distance, impliquant élèves et enseignants. |
| Modalités et lieu d'intervention | <ul style="list-style-type: none"> ● L'enseignant référent aux usages du numérique ERUN est affecté dans une circonscription. ● Il est placé sous la responsabilité de l'IEN de la circonscription. ● Ses missions sont coordonnées par les IEN chargés de la mission numérique et précisées dans une lettre de mission. ● Il établit chaque année un bilan d'activité. ● Il bénéficie de frais de déplacements. <p>L'ERUN intervient en priorité dans les écoles de sa circonscription d'affectation. Pour des missions spécifiques, il pourra être amené à intervenir dans d'autres circonscriptions ou à la DGEE.</p> |
| Affectation / rattachement administratif | Poste vacant pour la rentrée 2023 : Circonscriptions 1 et 5. |
| Contact | L'IEN de la circonscription |
| Modalités de recrutement et dépôt des candidatures | <p>>Les demandes de candidatures se feront du 10 janvier 2023 au 17 janvier 2023 via l'application de « campagne de mouvement du 1^{er} degré PCP et PCP VIVIER » à l'adresse suivante : https://mutation.education.pf/mut1dg</p> <p>> L'identifiant de connexion est le NUMEN (Numéro éducation nationale sur 13 caractères)</p> <p>Le mot de passe de première connexion est : DgEe01 (bien respecter les majuscules et minuscules)</p> <p>>Les candidats seront convoqués pour un entretien (30') avec les membres de la commission présidée par le Directeur général de l'éducation et des enseignements ou son représentant et d'un IEN. Les candidats des îles passeront l'entretien via TEAMS.</p> |